



Accident du travail du 23 novembre 2017

Par **Dimech joel**, le **08/01/2018** à **19:21**

bonjours,le 3 novembre 2017 je suis tombé sur mon lieu de travail ou j'étais en formation apr 140h par pole emploi ,donc rénuméré par pole emploi .Mon patron qui est le seule témoin devait en informer sa référente pole emploi ,se qui na pas fait et faire la déclaration at ,j'ai alors continué a travailler pendant 20 jours avec beaucoup de mal je n'arrêté pas de dire a mon patron qu'il devait appeller sa référente en vain le 23 novembre j'ai prévenu mon employeur que j'avais trop mal alors je suis allé au urgense et depuis je suis en arrêt mais patron refuse de faire la déclaration a la cpam de la moselle a se jour je suis sens entré d'agent depuis le 23 novembre 2017 car mon dossier a la cpam est en attente pour cause il manque toujours a se jours la déclaration que faire ? il ne veut rien s'avoir parce qu'il dit que sais arrivé le 3 est non le 23 que doige faire

Par **P.M.**, le **08/01/2018** à **21:09**

Bonjour,

Vous devez quand même bien avoir des éléments pour pouvoir prouver que votre formation commencé le 3 novembre et pas le 23 novembre...

Il faudrait savoir si vous-même avez essayé de vous rapprocher de Pôle Emploi et si vous avez fait la déclaration directement à la CPAM...

Par **Dimech joel**, le **08/01/2018** à **21:18**

oui, oui, c pas sa le problème, le problème c la déclaration de l'accident de travaille que le patron na pas déclaré en tant et en heure ni a poile emploi ni a la cpam ,moi, j'ai envoyé un mail a ma conseillère pole emploi ,et j'ai fait la déclaration a la cpam mais la cpam bloc mon dossier du faite que le patron ne fait rien

Par **P.M.**, le **08/01/2018** à **21:29**

Donc si vous avez les éléments prouvant que vous étiez déjà en formation le 3 novembre, il vous reste à saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé pour obliger l'employeur à faire la déclaration...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible

normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **Dimech joel**, le **08/01/2018** à **23:15**

ok,merci